



Rapport final 2015-DICS-45

7 septembre 2015

du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'équipement technique de trois établissements d'enseignement

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport final concernant l'équipement technique de trois établissements d'enseignement.

1. Evolution du projet

Par décret du 3 février 2010, le Grand Conseil a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 449 500 francs pour équiper en matériels des techniques de l'information et de la communication (TIC) les locaux des Collèges Saint-Michel et Sainte-Croix, ainsi que ceux de la Haute Ecole pédagogique (HEP), à Fribourg. Ce montant était réparti à raison de 972 710 francs pour le Collège Sainte-Croix, 959 420 francs pour le Collège Saint-Michel et 517 370 francs pour la HEP. Par poste, cela représentait 331 640 francs pour l'achat de mobilier, 810 010 francs pour l'achat d'appareils audio-visuels, 737 050 francs pour l'achat de matériels et de logiciels informatiques et 570 800 francs pour les frais d'installation.

Afin de rationaliser la maintenance des équipements concernés (beamers, visualiseurs, tablettes, ordinateurs) dans ces établissements et d'être en accord avec la stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg, le projet initial a dû être élargi aux salles déjà pourvues de telles installations. En effet, les salles nouvellement équipées pouvant, grâce aux évolutions technologiques, notamment être gérées à distance contrairement à celles déjà dotées de matériels audio-visuels, il n'était pas judicieux de faire coexister dans les écoles deux systèmes différents. De plus, le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil mentionnait à son point 3.2 qu'une solution devait être étudiée afin de limiter au mieux la consommation hors de l'utilisation. Dans le but de réaliser cet objectif, il a été nécessaire que les mesures d'économie d'énergie s'appliquent aussi aux salles déjà équipées. Ces adaptations ont engendré des coûts supplémentaires.

Par décret du 15 juin 2012, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement additionnel de 340 000 francs.

Les demandes de crédits d'engagement peuvent donc se résumer ainsi:

Décret 2010	Décret 2012	Crédit d'engagement total
2 449 500.-	340 000.-	2 789 500.-

Ces nouveaux équipements sont opérationnels depuis les rentrées scolaires 2012/13 pour le Collège Sainte-Croix et 2013/14 pour le Collège Saint-Michel et la HEP.

2. Décompte final

Le décompte final des travaux d'équipement des locaux du Collège Sainte-Croix, du Collège Saint-Michel et de la HEP avec le matériel concerné a été établi. Le coût final se monte à 2 679 347 fr. 45 et se répartit comme suit:

	Décrets	Coût final
Collège Sainte-Croix	881 967.-	867 268.80
Collège Saint-Michel	1 153 976.-	1 087 689.05
Haute Ecole pédagogique	737 020.-	724 389.60
Réserve	16 537.-	
Total francs	2 789 500.-	2 679 347.45

3. Conclusion

Le Conseil d'Etat tient à relever que les adaptations présentées ci-dessus permettent dorénavant le bon fonctionnement des équipements audio-visuels installés dans ces trois établissements. Leur réalisation conduit par ailleurs à une réduction, d'une part, des ressources nécessaires (électricité et personnel) et, d'autre part, à la préservation de l'environnement. En outre, l'uniformisation des équipements audio-visuels facilite l'utilisation de ces appareils et a permis d'importantes économies d'échelle.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte du présent rapport.